

152



AFFICHÉ
13 MAI 2024
MAIRIE DE CARROS

Carros, le lundi 13 mai 2024

ARRETE MUNICIPAL 35/24-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE FRESCOLINI
POUR UNE BASE DE VIE MATERIEL METROPOLE
DU MARDI 14 MAI 2024 AU VENDREDI 28 JUIN 2024

Le maire de la commune de Carros,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande du bureau d'étude M Cyril ALOÏSIO en date du 13 mai 2024 ;

Considérant que pour assurer le bon déroulement des travaux route des Plans, il y a lieu de réglementer le stationnement sur la place Frescolini du mardi 14 mai 2024 7h au vendredi 28 juin 2024 17h pour la métropole pour faire une base de vie pour entreposer du matériel durant la période des travaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur la partie droite de la place des plans sur une longueur de 5 mètres de large et 20/25 mètres de long de la place Frescolini :

Du mardi 14 mai 2024 7h au vendredi 28 juin 2024 17h.

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant le début de l'événement.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur



Yannick BERNARD